



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20230925-D_2023_8_5B-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération : D_2023_8_5

L' an deux mille vingt trois, le lundi 25 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 19 Septembre 2023

Présents : 23

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE- ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

Objet : Financement complémentaire MAM La Petite Maison - DM Budget principal 475-00 N°05-2023 -

Pouvoirs :

Madame DESCHANELS Georgette a donné pouvoir à Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-François BORIE

Mme Christiane RAYNARD, en charge de l'action sociale, rappelle au Conseil que la subvention attribuée à la MAM La petite Maison était initialement d'un montant de 1100 €. Après des discussions, en bureau et avec la structure, il est proposé de faire évoluer cette subvention à 1500 €, tout en maintenant un soutien différencié des autres MAM, du fait de l'amplitude horaire d'ouverture de la structure.

Pour ce faire, il convient de prévoir une décision modificative :

Imputation	Ouvert	Réduit
Fonctionnement dépenses Ch. 011 Charges à caractère général Article 6288 Autres divers Fonction 420 Services communs Analytique 008 HCV Coordination enfance Jeunesse		400.00 €
Fonctionnement dépenses Ch. 65 Autre charge de gestion courante Article 65748 Participation aux associations en lien avec les compétences communautaires Fonction 4228 Enfance Jeunesse Analytique 008 008 05 Petite Enfance LAEP MAM REP	400.00 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE l'augmentation de la subvention à la MAM La Petite Maison de 1100 € à 1500 €
APPROUVE la décision modificative au budget principal 475-00, N° 05-2023,
DONNE MANDAT au Président à signer tout document afférent à la présente

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20230925-D_2023_8_5B-DE

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 25/09/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le